

Rapport N°: DCN/1910 25/005 Nr: 31720ADRESSE DE L'INSTALLATION: Rue Gilet 27A - 5500-Dinant

PROPRIETAIRE (nom-prénom): _____

Adresse: _____

DEMANDEUR: AR CHAU-FFAGEAdresse: 7000-MONSINSTALLATEUR: T-D-IT

Adresse: _____

☒ TVA ☐ CI: _____

SOCOTEC

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Date de contrôle: 25/01/19 Agent visiteur: Dominic Nom du GRD: OK Code EAN: NE
 Compteur n°: _____ Index* o (HP) (kWh): _____ Index* c (HC) (kWh): _____

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BT ET TBT

Type de locaux: ☒ unité d'habitation ☐ unité de travail domestique ☐ parties communes d'un ensemble résidentiel **App-Acc12**
 Type d'installation: ☒ nouvelle ☐ modification ☐ extension ☐ existante (☐ avant ☐ après 1.10.81)
 Type de contrôle: ☒ examen de conformité RGIE art.270 ☐ visite de contrôle périodique RGIE art.271 ☐ visite de contrôle avant renforcement de puissance RGIE art.276 ☐ visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation RGIE art. 276bis ☐ examen de conformité d'une installation photovoltaïque (RGIE art. 270)
 - Dérogations appliquées: RGIE ☐ art. 271 bis ☐ art. 278
 - Procédure interne: check- list-INS- ☒ E-10 ☐ E-11 ☐ E12
 Tension nominale de l'installation (A.C.): ☐ 1N400V ☐ 2X230V ☐ 3X230V ☒ 3N400V ☐ Autre: _____
 Protection du branchement: In 20 A ☒ présente ☐ selon devis GRD ☐ I_{max} autorisé pour la validité du présent rapport
 Câble d'alimentation tableau principal: section 4 x 16 mm², type: YJB Inter sec général: ☒ int. différentiel ☐ autre: _____
 Type prise de terre: ☒ boucle à fond de fouille ☐ piquet(s): nbre _____
 Mesures: R_A = 0,5 Ω; R_{iso tot} = 100 MΩ (appareils de mesure utilisés: appareils dont l'agent est titulaire)
 Description de l'installation visitée: _____

Protection contre les contacts indirects									
	I _n (A)	I _{cc} (kA)	I _Δ (A)	Circuit(s) protégé(s)	Type	I _n (A)	I _{cc} (kA)	I _Δ (A)	Circuit(s) protégé(s)
Différentiel(s)	<u>40</u>	<u>3</u>	<u>0,3</u>	<u>Tous</u>	☐ AC ☒ A ☐ B				☐ AC ☐ A ☐ B
	<u>40</u>	<u>3</u>	<u>0,3</u>	<u>2</u>	☐ AC ☒ A ☐ B				☐ AC ☐ A ☐ B
Nombre de tableaux: <u>1</u> Nombre de circuits terminaux: <u>1</u> détail ☒ voir plans et schéma(s) en annexe ☐ voir croquis en annexe (RGIE art 276bis)									

Résultats du contrôle		OK	Inf	Rem	SO
DDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre		☒	☐	☐	☐
Le différentiel général: ☐ était plombé, ☒ n'a pu être plombé, ☐ a été plombé, ☐ n'est pas plombable, ☐ est absent		☒	☐	☐	☐
Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test ☐ via un courant de défaut (art. 271)		☒	☐	☐	☐
Protections contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent		☒	☐	☐	☐
Correspondance et conformité des plans et schémas ☐ ceux-ci ont été visés et signés pour approbation		☒	☐	☐	☐
Etat du matériel électrique fixe ou à poste fixe et mobile si d'application ☐ récepteurs non placés (points lumineux; appareils fixes)		☒	☐	☐	☐
Matériel installé correspond aux facteurs d'influences externes présents ☒ récepteurs non placés (points lumineux; appareils fixes)		☒	☐	☐	☐
Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires ☐ en attente à connecter lors du placement des équipements		☒	☐	☐	☐
Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects		☒	☐	☐	☐
Référence rapport précédent: _____ date de visite: _____ O.A: _____					
INFRACTIONS (voir code au verso) ☒ Néant:					

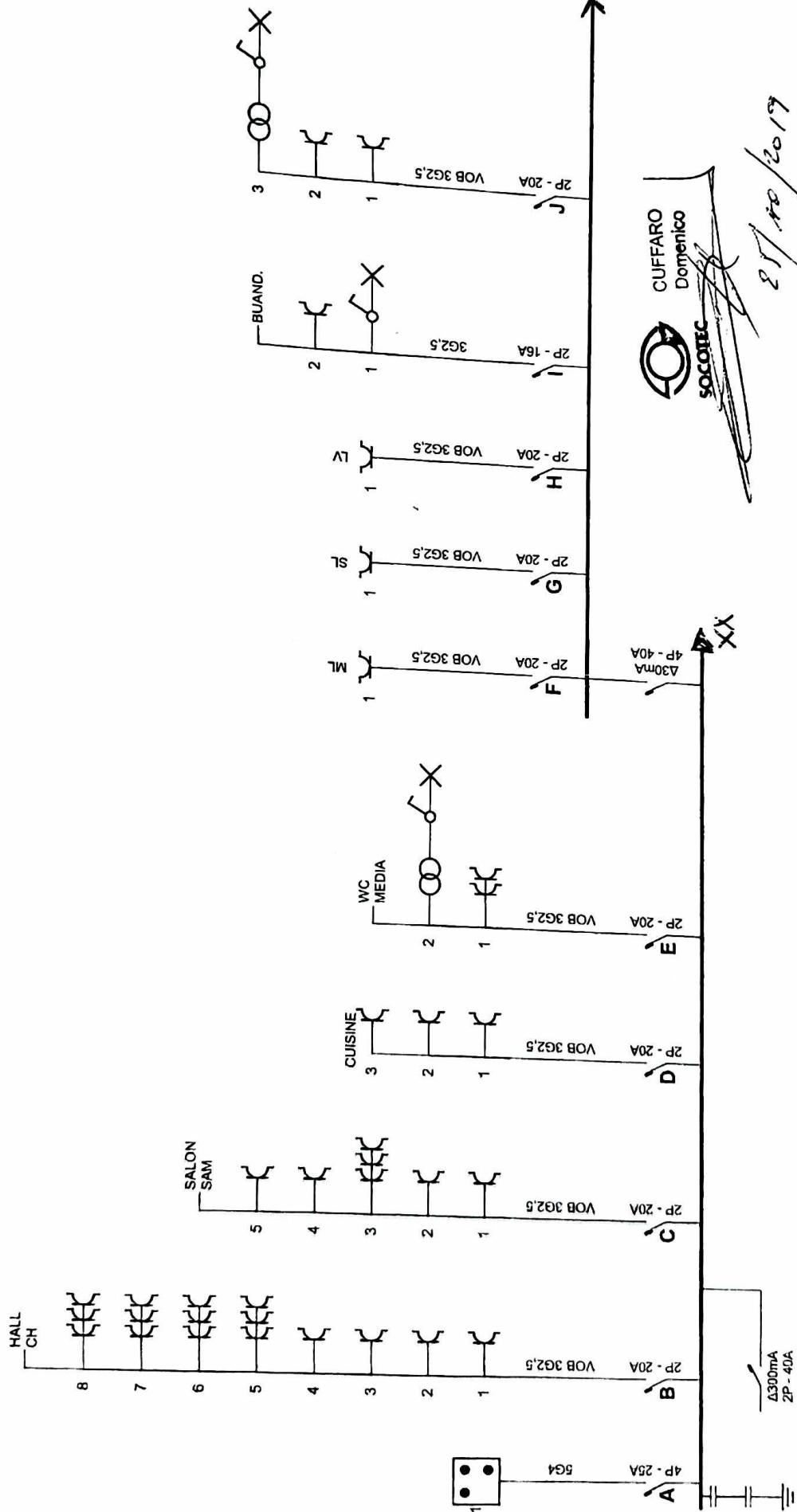
REMARQUES ☒ Néant:

CONCLUSION: (Information générales au verso)

- ☒ L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE. Le prochain contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur 2 ans
- ☐ L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
- ☐ Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme ☐ au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de la signature de l'acte de vente ☐ au terme du délai d'un an prenant cours le jour de la visite ☐ avant la mise en usage ☐ avant le:

Nom et signature de l'agent visiteur
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBLNom et signature du demandeur
pour réception

Visa du distributeur



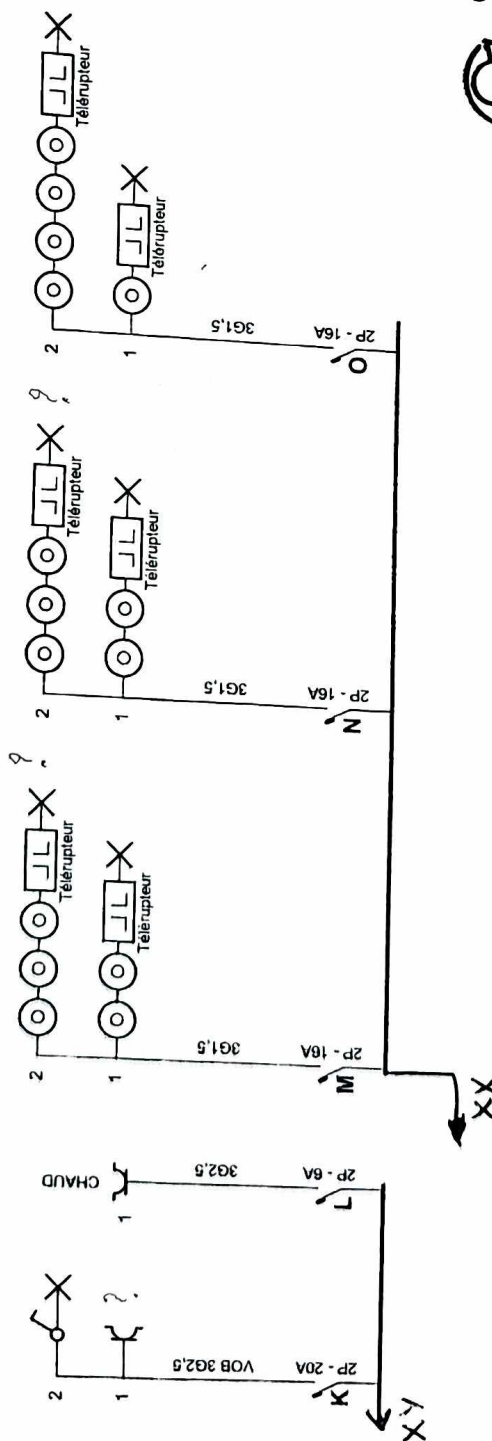
CUFFARO
Domenico

SOCOTEC

25/10/2019

P. 1/3 Schéma unifilaire 3 x 400V + N - 50Hz	Installateur <i>[Signature]</i>	Adresse de l'installation électrique	Organisme agréé Socotec Belgium Rue Grand Vinave 61/63 4101 FLEMALLE Tél.: 04 234 17 00 Fax: 04 234 17 80 e-mail: inspection.belgium@socotec.com
---	---	---	---

Schema drawn with: NUTIA - Version 2.1.18



20/10/2003

Organisme agréé

Socotec Belgium
Rue Grand Vinâve 61/63
4101 FLEMALLE
Tél.: 04 234 17 00
Fax: 04 234 17 80
e-mail: inspection.belgium@socotec.com

Adresse de l'Installation électrique

Installateur

p. 2/3

Schéma unifilaire
3 x 400V + N ~ 50Hz

Schéma dessiné par: PGWA Concept srl - TVA BE 0831.453.514